



REGLEMENT DU CONCOURS

« RACONTE-MOI LA DIVERSITE »

- 1 - Ce concours, organisé par l'association « Diversité & handicap » s'adresse à tous, quelque soit l'âge, le statut, ou la provenance des candidats.

- 2- Chacun souhaitant participer pourra le faire individuellement ou en groupe. Pour ce faire, envoyer un bulletin d'inscription ainsi qu'une liste détaillée des participants s'il s'agit d'un groupe permettant aux organisateurs d'appréhender le nombre et les noms des participants. Ces documents, proposés par l'association « Diversité & handicap », sont joints au règlement

- 3 -Tous les participants doivent s'inscrire en ligne, en précisant leur âge, leur appartenance ou non à une association et laquelle et leur territoire (adresse) , leur catégorie (voir & 7).
Les inscriptions sont à retourner avant **le 15.12.2021** par mail à diversiteethandicap@gmail.com

- 4- Les productions individuelles ou collectives se réalisent **du 1er octobre 2021 au 28 février 2022**. Le choix du support narratif, écrit, poésie, slam, chant, pièce de théâtre, dessin, peinture, photos, vidéos ...d'un ouvrage collectif ou individuel, du support, de la technique et du format est laissé libre !

- 5 -Le choix du support, de la technique et du format est laissé libre, y compris en production numérique
Chaque production devra porter le nom du créateur (trice), et pour les groupes, l'identification du groupe. Les productions seront apportées ou adressées par mail, courrier ou tout autre moyen à « Diversité & handicap », 55 avenue des olives, 13013 Marseille ou diversiteethandicap@gmail.com entre le **15 février 2022 et le 28 Février 2022**. *

- 6 - Un jury composé de représentants de l'ESADMM, et de partenaires de la journée de la diversité. Ce jury, suivant des critères préalablement définis, se réunira la dernière semaine de février 2022 , pour évaluer les productions et désigner les lauréats.

- 7 - Les productions sont primées par catégories. 6 catégories sont ouvertes : 3 pour les productions collectives et 3 pour les productions individuelles – moins de 15 ans, de 16 à 20 ans, et adultes. Les prix sont remis aux lauréats lors d'un évènement organisé **le 11 MARS 2022 à 14h30, à la MAIRIE DU 11/12^{ème} de la VILLE DE MARSEILLE**, bd Bouyala d'Arnaud, 13012 Marseille. Les lauréats seront informés la dernière semaine de février 2022, afin de s'assurer de leur présence pour la remise des prix. Si les lauréats ne sont pas présents lors de la remise des prix, le prix sera attribué à la production sélectionnée en seconde position.

- 8 - Les productions primées seront exposées lors de la JOURNEE DE LA DIVERSITE 2022. L'ensemble des productions primées ou non, sera également mis en valeur sur un portail dédié.

Règlement rédigé le 20 septembre 2021 par l'association « Diversité & handicap »